

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Olivier Deleuze, *Président* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, *Échevin(e)s* ;  
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Cécile Van Hecke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Alfred Léon Godart, Gabriel Patrick Michel Persoons, Martin Thomas Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Simonne Renée Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Séance du 04.12.18****#Objet : Elections des membres du conseil de police.#**

## Séance publique

Le Conseil,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2018 relative à l'élection et l'installation des membre du conseil de police dans une zone pluricommunale ;

Attendu que conformément à l'article 12 de la loi du 7 décembre 1998 précitée, le conseil communal de Watermael-Boitsfort dispose de 4 représentants au sein du conseil de police ;

Attendu que, conformément à l'article 16 de la loi du 7 décembre 1998 , les actes de présentations au nombre de 4 ont été déposés ;

Attendu que chacun des 29 conseillers communaux dispose de 3 voix ; que le chiffre d'éligibilité est de 18 ;

Attendu que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et sont signés par les élus suivants :

Candidats membres effectifs	Candidats suppléants par chaque membre effectif
1. ROISIN Christine	1. SQUARTINI Laura 2. FERRETTI Sandra
Présentée par PAYFA Martine	
2. VAN HECKE Cécile	1. LEISTERH David
Présenté par LEISTERH David	
3. BURY Odile	1. THIELEMANS Benoit
Présenté par DELEUZE Olivier	
4. DEHAUT Laurence	1. ROBERTI Tristan
Présenté par DELEUZE Olivier	

Vu la liste des candidats arrêtée par Monsieur le Bourgmestre conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, sur base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

Candidats membres effectifs	Candidats suppléants par chaque membre effectif
1. BURY Odile	1. THIELEMANS Benoit
Présenté par DELEUZE Olivier	

2. DEHAUT Laurence	1. ROBERTI Tristan
Présenté par DELEUZE Olivier	
3. ROISIN Christine	1. SQUARTINI Laura 2. FERRETTI Sandra
Présenté par PAYFA Martine	
4. VAN HECKE Cécile	1. LEISTERH David
Présenté par LEISTERH David	

Constate que Monsieur Félix Boudru et Madame Aurélie Sapa Furaha, conseillers communaux assistent le Bourgmestre dans les opérations du scrutin et du dépouillement (article 10 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000);

Procède en séance publique et au scrutin secret à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de Police.

Il y a 29 votants ayant reçu chacun 3 bulletins ; le chiffre d'éligibilité est de 18 ; 87 bulletins sont remis au Bourgmestre et aux assesseurs.

Le dépouillement de ces bulletins donne le résultat suivant :

1 bulletin nul;

9 bulletins blancs;

86 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur ces 86 bulletins valables sont attribués comme suit :

Noms et prénoms des candidats-membres effectifs	Nombre de voix obtenues
BURY Odile	23
DEHAUT Laurence	17
ROISIN Christine	22
VAN HECKE Cécile	15
Total des suffrages	77

Constate que les votes ont été émis en faveur de candidats-membres effectifs régulièrement présentés;

Constate que 2 candidats-membres effectifs ont atteint le chiffre d'éligibilité au 1<sup>er</sup> tour du scrutin ;

Considérant que le nombre de candidats élus au 1<sup>er</sup> tour du scrutin est inférieur au nombre de mandats à attribuer ; qu'il convient de procéder à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin pour attribuer le 3<sup>ème</sup> mandat et le 4<sup>ème</sup> mandat.

Pour le 3<sup>ème</sup> mandat

Il y a 29 votants ayant reçu chacun 1 bulletin.

29 bulletins sont remis au Bourgmestre et aux assesseurs.

Le dépouillement de ces bulletins donne le résultat suivant :

0 bulletin nul;

11 bulletins blancs;

29 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur ces 29 bulletins valables sont attribués comme suit :

Noms et prénoms des candidats-membres effectifs	Nombre de voix obtenues
DEHAUT Laurence	18
Total des suffrages	18

Constate que la candidature de Mme Laurence DEHAUT a recueilli une majorité des votes valablement exprimés ;

Pour le 4<sup>ème</sup> mandat

Il y a 29 votants ayant reçu chacun 1 bulletin.

29 bulletins sont remis au Bourgmestre et aux assesseurs.

Le dépouillement de ces bulletins donne le résultat suivant :

0 bulletin nul;

12 bulletins blancs;

29 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur ces 29 bulletins valables sont attribués comme suit :

Noms et prénoms des candidats-membres effectifs	Nombre de voix obtenues
VAN HECKE Cécile	17
Total des suffrages	17

Constate que la candidature de Mme Cécile VAN HECKE a recueilli une majorité des votes valablement exprimés ;

Par conséquent le Bourgmestre constate :

Sont élus membres effectifs du conseil de police	Les candidats, présentés comme suppléants pour chaque membre effectif élu, mentionné en regard, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation les suppléants de ces membres effectifs élus.
1. BURY Odile	1. THIELEMANS Benoît
2. DEHAUT Laurence	1. ROBERTI Tristan
3. ROISIN Christine	1. SQUARTINI Laura 2. FERRETTI Sandra
4. VAN HECKE Cécile	1. LEISTERH David

Observe que les conditions d'éligibilité sont réunies par :

- les 4 candidats membres effectifs élus;
- les 5 candidats suppléants de plein droit, de ces 4 candidats-membres effectifs élus;

Observe qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité prévu par la loi du 7 décembre 1998.

La présente délibération sera adressée en deux exemplaires au collège juridictionnel conformément à l'article 18bis de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et l'article 15 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000.

Le Conseil prend acte.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

Le Président,  
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze